



CABINET RUSSO · FICHE REPÈRE · RETRAITE FRANCO-SUISSE

LA RÈGLE DE BASE – 1 / LES FONDAMENTAUX

Une retraite, *deux liquidations séparées*

Le frontalier ne touche pas « une » retraite mixte. La France et la Suisse calculent et versent chacune leur part, indépendamment – chacune pour les années faites sur son territoire.

SUJET

Coordination des droits

PUBLIC

Frontaliers franco-suisse

NATURE

Document d'information

Chaque État paie ce qui lui revient

La règle fondatrice tient en une phrase : à la retraite, *la France et la Suisse liquident séparément*. Vos années cotisées ne sont pas fondues dans un montant unique — elles sont réparties entre deux caisses qui ne se parlent que pour **ouvrir vos droits**, jamais pour **gonfler le montant** de l'autre.



Deux dossiers, deux caisses, deux versements — qui s'additionnent dans votre budget, mais se calculent à part.

Ce que chaque pays prend en compte

| ÉLÉMENT | FR FRANCE | CH SUISSE |
|----------------------------------|--|--|
| Périodes prises en compte | Périodes travaillées en France + périodes suisses uniquement pour ouvrir les droits (pas pour augmenter le montant français) | Périodes travaillées en Suisse (AVS + LPP) |
| Pension versée | Pension française (base + complémentaire), proportionnelle aux années françaises | Rente AVS + éventuellement rente ou capital LPP (2 ^e pilier), proportionnels aux années suisses |
| Principe | Chaque État paie ce qui correspond aux années faites sur son territoire | Même principe : pas de perte de droits , mais calcul séparé |

À NE PAS CONFONDRE

Les années suisses peuvent vous aider à **atteindre la durée requise** pour ouvrir un droit français (et inversement) — c'est la **totalisation**. Mais elles n'**augmentent pas** le montant payé par l'autre pays. Chaque caisse ne rémunère que ses propres trimestres.

Trois idées à garder en tête

01 · SÉPARATION

Deux liquidations distinctes

Vous déposez et suivez deux dossiers retraite, pas un seul. Les calendriers et les âges d'ouverture peuvent différer.

02 · PROPORTION

Au prorata des années

Chaque pays paie la part correspondant aux années cotisées chez lui. Plus vous avez d'années d'un côté, plus la part de ce côté pèse.

03 · AUCUNE PERTE

Les droits sont préservés

Rien ne se perd à la frontière : les périodes comptent pour ouvrir les droits. Le total se reconstitue en additionnant les deux versements.

POURQUOI C'EST DÉCISIF

Parce que les deux versements n'obéissent **pas à la même fiscalité ni au même calendrier**, l'enjeu n'est pas « toucher plus », mais **coordonner les deux liquidations** — âge de départ, choix rente/capital LPP, ordre des démarches. C'est exactement le travail d'un audit patrimonial franco-suisse.

« L'erreur à 80 000 € » — *l'audio*

Le sujet de cette fiche, raconté en clair : pourquoi une décision mal coordonnée entre les deux systèmes peut coûter plusieurs dizaines de milliers d'euros — et comment l'éviter. À écouter tranquillement.



L'erreur à 80 000 € des frontaliers

cabinet russo · format audio

🔊 Écouter l'audio « L'erreur à 80 000 € des frontaliers » — audio.cabinetrusso.ch/audio/erreur-80000-euros-frontaliers.m4a

Le carnet de bord du frontalier

Sommaire

| | | |
|------------|--|---------|
| <i>I</i> | Préparation longue, 3 à 5 ans avant | page 6 |
| <i>II</i> | Les 12 mois avant la retraite | page 11 |
| <i>III</i> | Les 12 mois après la retraite | page 24 |
| <i>IV</i> | Long terme — revue annuelle et indicateurs | page 37 |
| <i>V</i> | Modèles de courriers | page 41 |
| <i>VI</i> | Annexes — contacts, glossaire, tableau de bord | page 67 |

Le compagnon concret des **18 mois** qui entourent votre passage à la retraite — à dérouler mois par mois, sans rien oublier.

CE QU'IL CONTIENT

- ◆ 18 mois, mois par mois
- ◆ 15 modèles de courriers (CARSAT, AVS, CPAM...)
- ◆ Contacts utiles des deux pays
- ◆ Glossaire franco-suisse
- ◆ Tableau de bord trimestriel
- ◆ Cases à cocher & rappels

[Commander le carnet](#)
PDF · CHF 49

[Carnet + version originale](#)
PDF + original · CHF 99

Un point sur votre situation ?

Un échange de 30 minutes, **gratuit et sans engagement**, pour savoir si un audit vous serait utile. Indépendant — aucun produit financier.



Salvatore Russo

Conseiller financier diplômé
IAF · depuis 2012

EMAIL russo@cabinetrusso.ch

MOBILE [+41 79 240 55 19](tel:+41792405519)

ADRESSE Rue des Dentellières 20A, 2400
Le Locle (NE), Suisse

WEB cabinetrusso.ch

